Notre premier rendez-vous de janvier



Connect #2019

Cher(e) abonné(e),

En cette nouvelle année qui débute, l'équipe Moniteur Juris se joint à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité, pour vous-même et pour vos proches. Que cette année vous apporte aussi réussite et satisfactions professionnelles.

Comme l'année dernière, nous vous adressons le calendrier des temps forts Moniteur Juris 2019.

Ce calendrier va vous permettre d'être informé de toute l'actualité liée à votre abonnement. Vous y trouverez les dates d'envoi des newsletters, les dates de mises à jour de tous les contenus de Moniteur Juris, ainsi que les Rendez-Vous Expert qui jalonneront 2019. Les dates d'envoi des nouveaux emails Connect# figurent désormais sur ce calendrier. Ces emails vous permettent de ne rien manquer des évènements à venir autour de Moniteur Juris.

Il me reste donc à vous souhaiter une excellente utilisation de votre abonnement.

Je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et vous prie d'agréer, cher(e) abonné(e), l'assurance de mes cordiales salutations.

> Christophe Vitiello Directeur Marketing



Nous vous invitons à l'ajouter à vos favoris et à vous y rendre régulièrement car ce calendrier sera constamment mis à jour et enrichi des liens pour accéder directement à tous les évènements Moniteur Juris. Le consulter régulièrement c'est, pour vous, l'assurance de tirer le meilleur parti de votre abonnement tout au long de l'année.

JE LE DÉCOUVRE



RENDEZ-VOUS EXPERT MARDI 15 JANVIER À 9H30

Présentation du Code de la commande publique, par Nicolas Charrel

Après plusieurs années d'attente et près de 24 mois de travaux, le Code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 et du décret n° 2018-1075 des 26 novembre et 3 décembre 2018 a finalement été publié au Journal officiel. Ce Code, découpé en 1747 articles, ne bouleverse pas totalement le droit de la commande publique car il s'agit d'une codification à droit constant. En effet, ce code intègre l'ordonnance et le décret relatifs aux marchés publics et leurs homologues en matière de concessions, entrés en vigueur en avril 2016 ainsi que de nombreuses dispositions, relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP et ses décrets d'application), à la sous-traitance, aux délais de paiement etc. Néanmoins, ces textes ont fait l'objet de quelques ajustements en outre des règles issues de jurisprudence fermement établies ont été intégrées dans ce Code.

Afin d'anticiper au mieux l'entrée en vigueur de ce nouveau code le 1^{er} avril prochain, Nicolas Charrel, avocat au Barreau de Paris, avocat européen à la Cour du Luxembourg et auteur du *Code pratique des marchés publics* (Editions Le Moniteur) présentera les caractéristiques de ce code ainsi que les principales nouveautés par rapport aux textes de 2015/2016.

JE M'INSCRIS



JE LE REGARDE

ASSISTANCE ABONNÉ

Notre Assistance Abonné se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir une réponse, bénéficier d'un conseil ou d'une aide personnalisée, pour mieux vous approprier votre abonnement.

- Par téléphone: 01 79 06 70 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 (17h00 le vendredi)
- Par email: moniteurjuris@infopro-digital.com
- Par courrier: MONITEUR JURIS Case n°61 Antony Parc 2 10, place du Général de Gaulle -BP 20156 - 92186 ANTONY CEDEX

© 2019